

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 01/02: **Promenade / barge**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extension de l'EIVD (Yverdon)

CONCOURS

Le règlement des Hautes écoles spécialisées, dont fait partie l'EIVD, stipule des changements importants quant aux méthodes d'enseignement. De nouveaux besoins apparaissent, principalement en grandes halles, en auditoriums et en bureaux de recherche. En outre, le regroupement de l'enseignement sur le site principal de l'EIVD est nécessaire pour un fonctionnement efficace des départements situés à Yverdon-les-Bains, soit la mécanique, l'électricité, l'informatique, le génie civil et la géomatique.

En tant qu'organisateur, le service des bâtiments de l'Etat de Vaud, a donc lancé en décembre 2001 un concours de projets d'architecture dont les résultats ont été proclamés au début de l'été 2002. Insistant sur l'intégration de la problématique du développement durable dès les premières phases de planification, une attention particulière a été portée à l'application de l'Agenda 21 cantonal, qui incarne l'engagement de l'Etat à cet égard.

L'objet du concours consistait en l'agrandissement des bâtiments existants réalisés en 1975 par Claude Paillard architecte (dont une monographie complète des constructions et projets de 1946 à 1997 est parue aux éditions *Schweizer Baudokumentation* en 2002). Cette œuvre architecturale a reçu en 1981 le « Prix d'architecture suisse béton » et en 1984 la « Distinction vaudoise d'architecture ».

Le jury, présidé par M. François Cattin, était composé des membres professionnels suivants :

Mme Claudine Lorenz et MM. Patrick Devanthéry, Jean-Luc Grobéty, Ivan Kolecek, Eric Perette et Eric de Muralt ainsi que de M. Gay pour le jugement en matière de développement durable.

Palmarès

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix <i>Ueli Brauen et Doris Wälchli, Lausanne</i>	Fr. 60 000.-
2 ^e rang, 2 ^e prix <i>Bart & Buchhofer Architekten, Bienne</i>	Fr. 50 000.-
3 ^e rang, 3 ^e prix <i>Damien Chevalley, Patrick Lonchamps, Gilbert Russbach, Genève</i>	Fr. 45 000.-
4 ^e rang, 4 ^e prix <i>Adrien Besson, Grégoire Du Pasquier, de Marignac, Genève</i>	Fr. 40 000.-
5 ^e rang, mention <i>Laurent Geninasca, Bernard Delefortrie, Neuchâtel</i>	Fr. 35 000.-
6 ^e rang, 5 ^e prix <i>Architectes et Urbanistes Associés, Lorenzo Lotti, Genève</i>	Fr. 30 000.-
7 ^e rang, 6 ^e prix <i>Stéphane Link, La Tour-de-Peilz</i>	Fr. 25 000.-
8 ^e rang, mention <i>u8, Marie Gétaz, Yves Macherel, Marc-Laurent Naef, Lausanne</i>	Fr. 20 000.-
9 ^e rang, 7 ^e prix <i>Dupraz Christian et Pierre-Alain, Genève</i>	Fr. 15 000.-
10 ^e rang, mention <i>Olaf Hunger, Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Lausanne</i>	Fr. 10 000.-

1^{er} rang, 1^{er} prix

Fr. 60 000.-

Ueli Brauen et Doris Wälchli, Lausanne

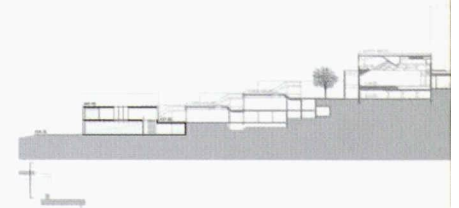
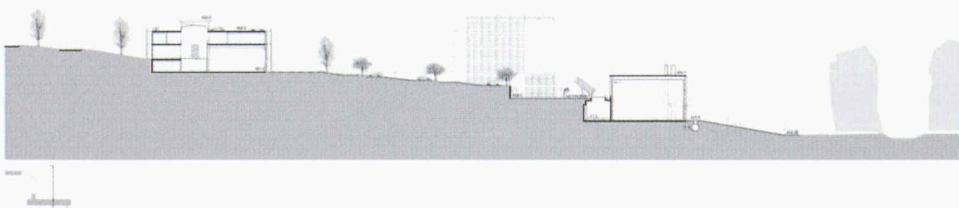
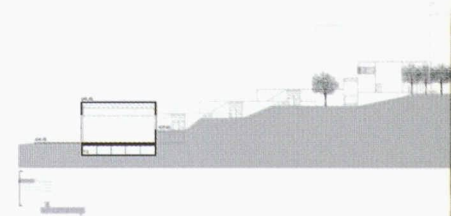
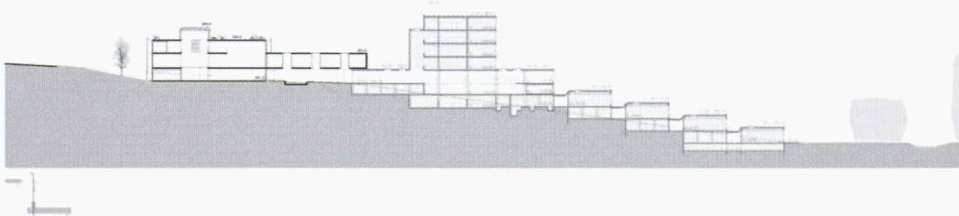
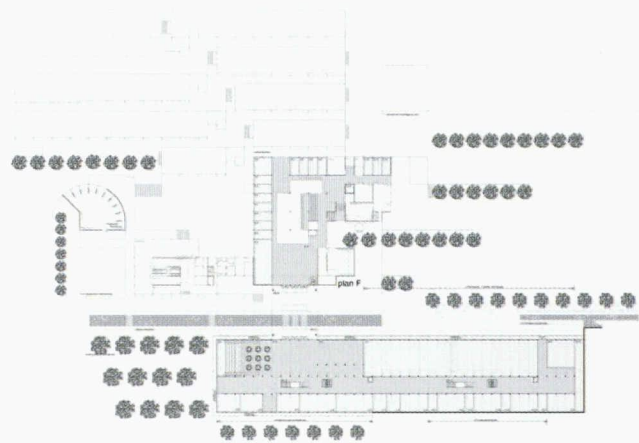
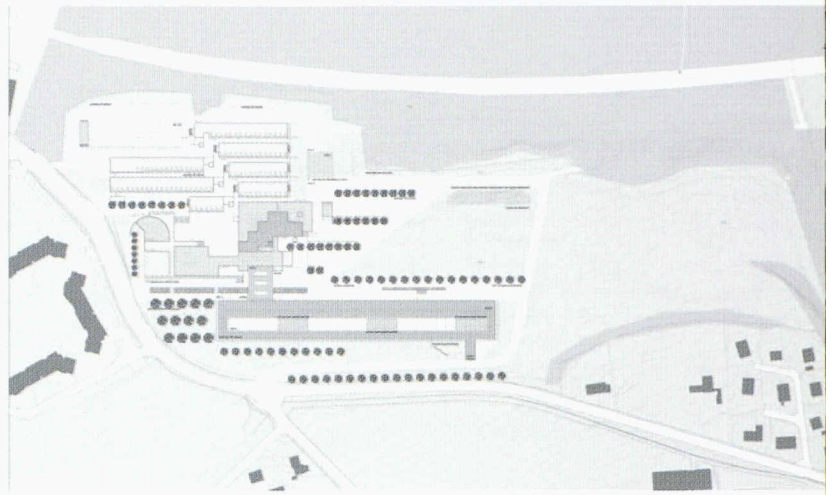
Par l'implantation parallèle à la pente de la nouvelle construction, l'auteur du projet aménage un espace d'accueil extérieur linéaire et de grande qualité, notamment pour ses dimensions généreuses et son ouverture sur le paysage. Situé entre l'école actuelle et le nouveau bâtiment, ce lieu de référence met en valeur les qualités architecturales de l'ensemble bâti existant, œuvre de l'architecte Paillard. Il permet de donner une nouvelle définition à l'entrée principale de l'EVD en plaçant la bibliothèque - médiathèque comme un pont entre les parties ancienne et nouvelle.

La disposition des places de parc sur la toiture est astucieuse. Combinée à la densification des constructions existantes, elle ménage la qualité du site et permet de préserver une surface importante pour de futures constructions. La végétation projetée parallèlement à la pente suggère l'idée de terrasses successives, à savoir: nouveau bâtiment, espace extérieur d'accueil, extension future.

Une grande et une petite portée composent le système structural. Entre deux est placé l'espace de distribution et de services (escaliers, ascenseurs, sanitaires). Cette circulation centrale disposée sur quatre niveaux est même lisible en toiture. Elle participe de haut en bas à la disposition de l'ensemble des fonctions dans des lieux très lumineux dont la spatialité est riche et diversifiée en même temps que s'organisent les dispositifs techniques et de ventilation naturelle.

Le système structural mis en place (grande et petite portées) offre une grande flexibilité à la mise en place des éléments du programme, participant ainsi à la bonne organisation des différents départements. La halle de génie civil et la centrale de chauffage à bois complètent le bâti existant, dans une localisation jugée toutefois peu judicieuse.

La double façade avec des éléments obliques porte et stabilise les courives des chemins de fuite. Elle représente un élément de transition entre l'échelle cellulaire du bâtiment et la grande échelle du paysage. Comme le suggèrent les auteurs, la pertinence d'une façade à double peau pourra être vérifiée ultérieurement dans son rapport investissement - apport énergétique.



2^e rang, 2^e prix

Fr. 50 000.-

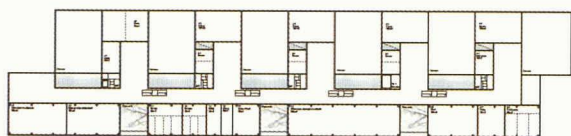
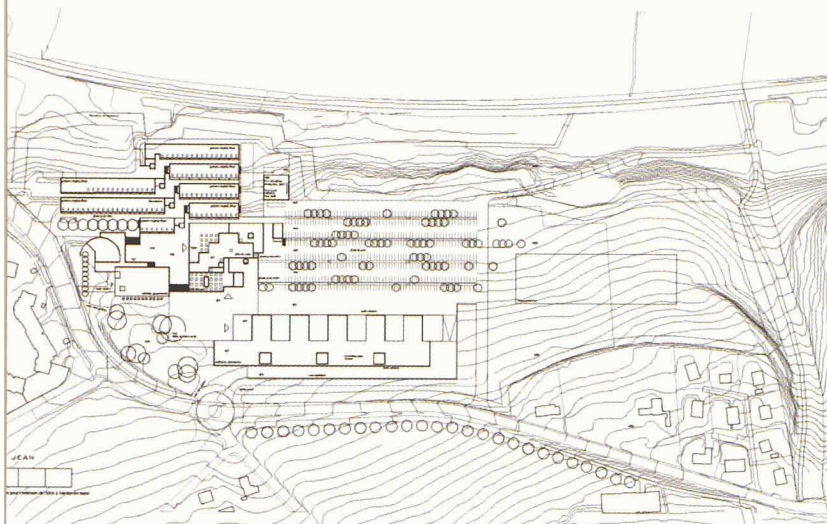
Bart & Buchhofer Architekten, Bienne

Implanté en haut de la parcelle le nouvel édifice linéaire s'articule à l'existant pour former une nouvelle place d'accès et cherche à conclure l'ensemble construit; à cet égard, la reconstruction de la cafétéria est bienvenue. Avec l'organisation du parking par l'exploitation en terrasse de la pente jusqu'en lisière, la géométrie précise du site construit est définie et un important terrain au nord est ménagé pour des développements futurs. La relative rigueur et la simplicité du dessin du volume linéaire de la nouvelle école, associés à la précision de l'implantation dans la pente avec ses terrassements mesurés, confèrent à l'ensemble un calme adéquat au site. En revanche, le jury ne comprend pas la position de la route d'accès, en dérogation aux données et dont la pente n'est pas réaliste. La variante indiquée en option laisse penser que les auteurs sont encore à la recherche de la bonne solution.

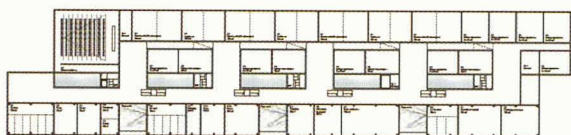
La typologie proposée est traditionnelle et en ce sens efficace. La distribution linéaire des deux niveaux inférieurs se dédouble aux étages supérieurs au gré des nécessités. Ce pragmatisme conduit à des situations spatiales renouvelées qui, avec les différentes solutions d'apport de lumière naturelle, facilitent le repérage. La qualité des pleins et des vides, des espaces sombres ou lumineux, des puits de lumière et des cours de verdure et d'apports solaires au cœur du dispositif distributif sont à saluer tout en notant une certaine redondance et le caractère quelque peu sur-instrumenté des cours de verdure.

L'organisation des fonctions est bonne et les possibilités d'accès pour les camions autour de l'édifice sont favorables. La répartition des fonctions autorise les larges découpes volumétriques du niveau supérieur qui offrent autant de prises de lumière et, en même temps qu'elles réduisent l'impact du volume, rythment par le jeu des ombres la longue façade Nord-Ouest.

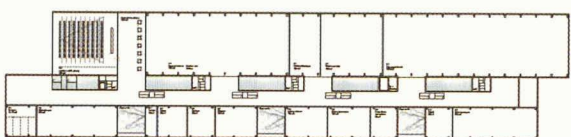
Le caractère architectural de sobriété et de simplicité recherché est salué même si la tentative d'un mimétisme expressif faisant référence à l'industrie, qui pourrait être caricatural, est ici à éviter.



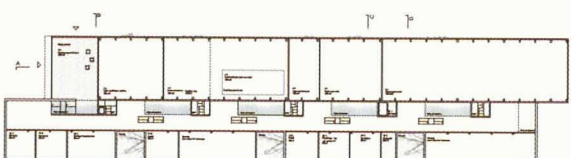
J 3ème étage: 453.00



H 4ème étage: 459.00



G 5ème étage: 464.00



F 6ème étage: 471.00



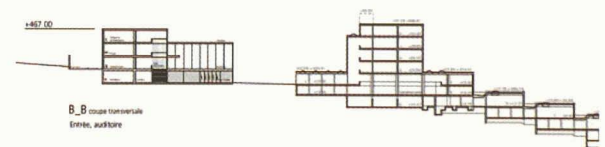
Façade ouest



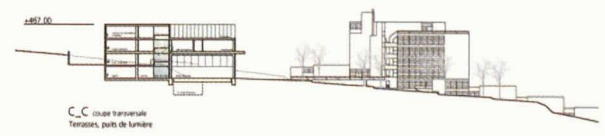
A-A coupe longitudinale



Façade est



B_B coupe transversale
Entrée, auxiliaire



C_C coupe transversale
Terrasses, puits de lumière



D_D coupe transversale
COUR VESTE

3^e rang, 3^e prix

Fr. 45 000.-

D. Chevalley, P. Lonchamps, G. Russbach, Genève

La nouvelle construction propose une organisation linéaire des locaux en amont de la parcelle, travaillant la pente du terrain en terrasses différenciées.

La volonté est clairement exprimée de redéfinir l'identité de l'école comme une seule unité, respectant le caractère de chaque partie. L'existante s'égrène sur la pente, dominée par l'accent vertical de la partie administrative, la contemporaine définit une horizontale claire et rationnelle à l'Est. L'identité visuelle et l'entrée principale sont exprimées par la nouvelle étape.

Le Nord et le Sud de la nouvelle entité sont dévolus aux espaces de parking et aux dégagements de livraison, déclinant la pente en un jeu de petits plateaux. Le paysage est intégré dans le projet par l'orientation principale des locaux: les petites unités, telles que bureaux, salles de cours et auditoriums, sont orientés sur l'aval et la vue, tandis que les grandes halles sont à l'opposé, sur l'amont.

L'articulation des deux entités est proposée par un espace commun d'un seul niveau, permettant, par un jeu de découpes, l'indépendance volumétrique de chaque partie et un éclairage zénithal du hall d'entrée ainsi que de la surface d'exposition.

Le programme est interprété en trois zones clairement définies, l'espace public, l'espace des cours et ateliers, et enfin l'espace des halles. La typologie proposée pour chaque partie est claire et rationnelle. Le système porteur par points, piliers et poutres, de même que le rythme de la trame, permet une flexibilité des locaux et une simplicité de mise en œuvre. La répartition des halles et des bureaux de part et d'autre du même espace de distribution permet une très bonne organisation. La longueur de l'axe de distribution principal est rythmée par les services et escaliers, ménageant des échappées sur l'aval. La proposition d'un volume très compact est judicieusement interprétée par la disposition des halles en amont le long de l'axe de distribution, dans une situation en outre parfaitement appropriée pour susciter la curiosité des visiteurs.

